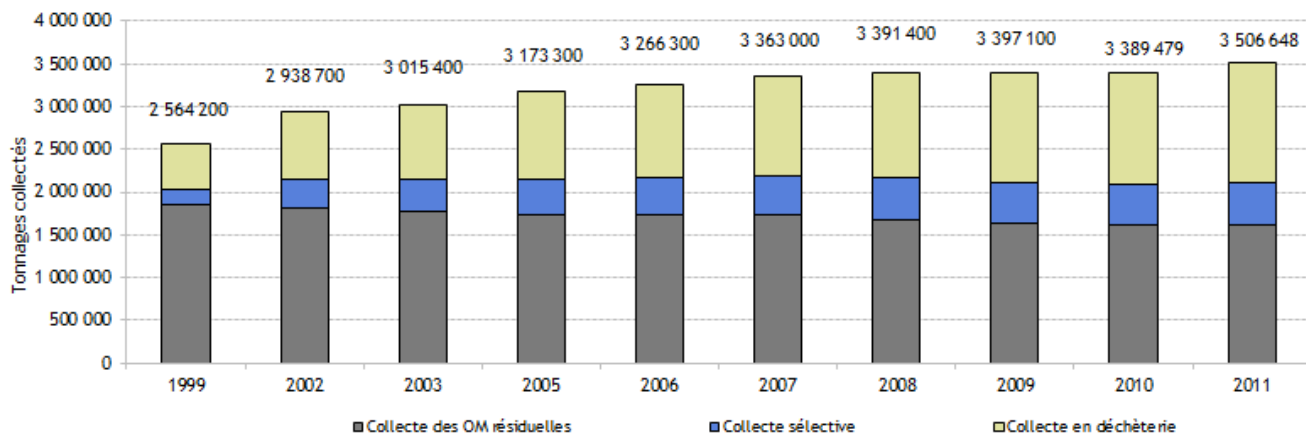


Collecte des déchets des ménages en Rhône-Alpes en 2011

Toutes les données ci-dessous concernent l'ensemble des déchets pris en charge par les collectivités ; il s'agit donc des déchets des ménages et des producteurs non ménagers (artisans, commerçants, établissements publics, petites entreprises...) collectés par le service public.

1 Evolution globale en Rhône-Alpes

Evolution des tonnages collectés entre 1999 et 2011



Collecte sélective = recyclables secs + FFOM + autres CS.
Collecte en déchèterie avec Gravats

L'année 2011 se caractérise par une hausse de 8%, par rapport à 2010, du tonnage collecté en déchèteries. Pour mémoire l'évolution 2009 -2010 en déchèterie n'était que de 1%.

Les tonnages collectés de collecte sélective augmentent de 2% par rapport à 2010 (+1% entre 2009 et 2010). La collecte des OM en mélange stagne (-0.1%).

Les tonnages globaux collectés croissent de + 3% entre 2010 et 2011.

Ratio par habitant desservi des tonnages collectés entre 2005 et 2011

Ratio régional par habitant DGF	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ordures ménagères	278 kg/hab.	274 kg/hab.	272 kg/hab.	256 kg/hab.	247 kg/hab.	242 kg/hab.	239 kg/hab.
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63 kg/hab.	65 kg/hab.	67 kg/hab.	69 kg/hab.	68 kg/hab.	69 kg/hab.	70 kg/hab.
Collecte en déchèterie	167 kg/hab.	178 kg/hab.	195 kg/hab.	197 kg/hab.	195 kg/hab.	196 kg/hab.	210 kg/hab.
Total	508 kg/hab.	517 kg/hab.	534 kg/hab.	522 kg/hab.	510 kg/hab.	507 kg/hab.	519 kg/hab.

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Ainsi, sur la période 2004-2007, la population DGF a augmenté de 1% par an, alors qu'entre 2007 et 2008 elle a augmenté de 3%. Une meilleure connaissance de la population nous indique donc que les tonnages par habitant en déchèterie et en collecte sélective stagnent jusqu'en 2009, alors que ceux des ordures ménagères résiduelles continuent de baisser.

Entre 2010 et 2011 les tonnages de déchèteries augmentent de 14kg/hab.

Au niveau national en 2009, les quantités d'OMA collectées par les municipalités atteignent 374 kg par habitant. Elles sont de 313 kg/hab. pour Rhône-Alpes en 2011.

GRENELLE

Réduction de la production annuelle d'OMA de 7%, en kg/hab. entre 2008 et 2013 (valeur cible 2013 : 362 kg/hab.). Entre 2008 et 2011, les OMA ont baissé de 5% en Rhône-Alpes .

2 Collecte traditionnelle des ordures

Tonnages collectés et filières de traitement

Filière de traitement	Tonnages collectés	
Non valorisé*	552 302 t.	34%
Valorisation énergétique	1 028 692 t.	64%
Valorisation organique	26 012 t.	2%
	1 607 006 t.	

*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique

La proportion des tonnages allant vers chacune des différentes filières de traitement reste stable entre 2010 et 2011, même si l'on note une légère baisse pour la valorisation organique (2% en 2011 contre 3% en 2010).

Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Typologie du maître d'ouvrage *	en kg par habitant permanent**	kg par habitant DGF 2011
Touristique ou commercial	402 kg/hab.	243 kg/hab.
Urbain dense	243 kg/hab.	237 kg/hab.
Urbain	278 kg/hab.	267 kg/hab.
Mixte	247 kg/hab.	233 kg/hab.
Rural	228 kg/hab.	207 kg/hab.
Ratio moyen régional	260 kg/hab.	239 kg/hab.

Consulter les définitions de cette typologie sur <http://www.sinoe.org/espacelinfos/rubrique/consultElement.php?IDDOC=1039>

**Population INSEE municipale 2009 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2012)

Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de gestion de la collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Régie	48,6%	54,9%
Prestation de service	50,9%	36,8%
Délégation de service public	0,3%	0,3%
Mixte	0,2%	8,0%

En 2010, 49,8% des communes étaient gérées en prestation de service. Elles sont 50,9% en 2011.

Mode de collecte		
Porte à porte	75,7%	81%
Points de regroupement	16,4%	5%
Mixte	8,0%	14%

*Population INSEE municipale 2009 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2012)

La part des habitants de la région desservis en porte à porte augmente légèrement en 2011: 81% contre 80% en 2010.

Population desservie en collecte sélective 5 matériaux

Les collectes "5 matériaux" concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, papier ou carton, en verre, ainsi que les journaux magazines.

En 2011, en Rhône-Alpes 2 876 communes (6 172 698 habitants - population Insee municipale 2009) sont desservies par une collecte 5 matériaux, soit 99,9 % de la population.

Répartition des modes de collecte

Mode de collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Apport volontaire	75%	44%
Porte à porte	19%	34%
Mixte	6%	22%

*Calculs basés sur Population INSEE municipale 2009 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2012)

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type emballages, journaux et biodéchets. Le flux verre est collecté dans toutes les communes ; 93,7 % de la population est en apport volontaire, 4,5% en porte à porte et 1,8 % en mixte.

Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en **point de regroupement** ont été intégrés dans le porte à porte.

Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Collecte Sélective		Touristique ou commercial	Urbain dense	Urbain	Mixte	Rural	Ratio moyen régional
En Kg par habitant permanent **	5 matériaux hors verre	46	56	46	42	37	46
	Verre	74	20	25	31	36	30
	5 matériaux et verre	137	76	71	73	73	76
En Kg par habitant DGF 2011	5 matériaux hors verre	26	55	44	40	33	42
	Verre	42	20	24	29	33	27
	5 matériaux et verre	78	75	68	69	66	70

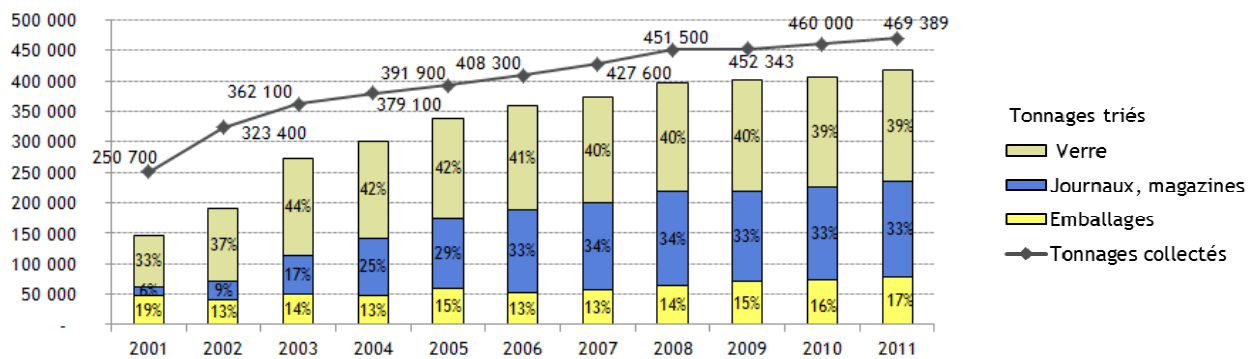
Consulter les définitions de cette typologie sur <http://www.sinoe.org/espaceInfos/rubrique/consultElement.php?IDDOC=1039>

**Population INSEE municipale 2009 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2011)

Composition des typologies :

- Touristique ou commercial : très touristique ; touristique urbain ; autre touristique
- Mixte : à dominante urbaine ; à dominante rurale
- Rural : avec ville centre ; rural dispersé

Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2011 à 2011



Les tonnages ci-dessus ne concernent que la collecte sélective des recyclables secs. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2009 (+2% par an), et les tonnages valorisés de 4% entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement).

Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Rhône-Alpes - 2011

	Tonnages collectés	Ratios en Kg par habitant*	Tonnages valorisés	Ratios en Kg par habitant*
Collecte sélective 5 matériaux hors verre	284 790	46 / 42	233 976	38 / 35
Collecte sélective du verre	184 599	30 / 27	184 599	30 / 27
Collecte sélective de biodéchets	3 122	18 / 17	2 903**	16 / 16

* INSEE Municipale 2009 / DGF 2011

**Changement de méthode de calcul sur les données 2010, le valorisé correspond au collecté moins les refus de compostage.

Les tonnages collectés augmentent entre 2010 et 2011 : +2,2% pour les 5 matériaux hors verre, +1,78% pour le verre et +39% pour les biodéchets. Pour ces derniers 3 EPCI supplémentaires réalisent une telle collecte en 2011.

Quantités valorisées par type de matériaux en Rhône-Alpes - 2011

Par matériau	Tonnages valorisés	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2011
Acier	7 949	1,3	1,2
Aluminium	595	0,1	0,1
Briques alimentaires	3 965	0,6	0,6
Cartons / cartonnettes / papier EMR	45 820	7,4	6,8
Journaux, magazines / Gros de magasin	156 377	25,4	23,3
Plastiques	19 269	3,1	2,8
Verre	184 599	29,9	27,5

* Population INSEE municipale 2009 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2012)

Entre 2010 et 2011 les tonnages valorisés de briques alimentaires connaissent une hausse de 12%, et les cartons / cartonnettes / EMR de 9%. Quant à eux, les tonnages valorisés d'aluminium diminuent de 6% sur cette même période.

Tonnages triés des Emballages (Acier/Alu/ELA/EMR/Plastiques/Verre) par département - 2011

Département	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2011
01	48	45
07	50	44
26	41	39
38	40	38
42	42	40
69	34	33
73	65	49
74	54	46
Rhône-Alpes	42	39

* Population INSEE municipale 2009 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2012)

GRENELLE : taux de recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché en 2012, soit environ 52,2 kg/hab.

Commissariat général au développement durable : « au niveau national le ratio est mesuré par le rapport entre les déchets d'emballages ménagers effectivement recyclés (c'est-à-dire qui donnent lieu à la délivrance de certificats de recyclage) et la quantité des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché la même année.

La déclinaison de cet indicateur au niveau local n'est pas pertinente dans la mesure où la déclaration de mise sur le marché n'est pas déclinable au niveau local. Il convient ainsi de le remplacer par un indicateur basé sur les quantités moyennes d'emballages recyclés par habitant soit environ 52.2 kg/hab./an . »

Données Sindra : tonnages d'emballages ménagers donnant lieu à la délivrance d'un certificat de recyclage sur le nombre d'habitants.

Collecte de biodéchets en Rhône-Alpes - 2011

En 2011, 8 EPCI proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères** avec ou sans le papier-carton et les déchets verts.

Ce sont : la C.A. du Pays Voironnais (38), la C.C. de Clelles (38), la C.C. du canton de Saint Trivier de Courtes (01), la C.C. du Pays de Remuzat (26) et le SICOM de Granzon et Claysse (07), la C.C. du Pays de Faverges (74), la C.C. de la Région d'Albertville (73) et le SITO A (73,74).

Par rapport à 2010 3 EPCI supplémentaires sont concernés .

176 847 habitants sont desservis pour un **tonnage** collecté de **3 122 t**, ce qui représente **2.9%** de la population rhônalpine.

3 EPCI (du 73 et 74) envoient leurs biodéchets en méthanisation, tandis que les 5 autres les acheminent sur des plateformes de compostage.

4 Performance globale de la gestion des déchets en Rhône-Alpes en 2011

Taux de valorisation avec gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière	41,2%	36,1%	43,4%	40,6%	32,8%	32,1%	43,6%	39,2%	38,0%
Taux de valorisation énergétique	34,5%	1,6%	1,0%	32,7%	0,2%	52,0%	39,6%	54,1%	33,0%
Taux de valorisation global	75,8%	37,7%	44,4%	73,3%	33,0%	84,1%	83,2%	93,3%	71,0%

GRENELLE : L'objectif d'orienter 35% des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage en 2012 est atteint en 2011 en Rhône-Alpes (38%) comme au niveau national (36 % en 2009). Reste le second objectif de 45% pour 2015 !

Taux de valorisation hors gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière hors gravat	40,3%	33,1%	37,0%	39,3%	33,3%	31,8%	42,2%	38,2%	36,6%
Taux de valorisation énergétique hors gravat	38,9%	1,8%	1,1%	38,5%	0,2%	55,8%	43,3%	59,3%	36,8%
Taux de valorisation global hors gravat	79,3%	34,9%	38,2%	77,8%	33,6%	87,6%	85,5%	97,5%	73,4%

Taux de valorisation matière : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation énergétique : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation global : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

Taux de valorisation global hors gravats : calcul identique mais sans prendre en compte les déchets inertes de déchèteries

Précision:

L'objectif du Grenelle prend en compte les déblais et gravats dans son calcul et se base sur la 1ère destination déclarée pour les déchets.

Le calcul Sindra se base sur la destination finale des déchets avec ou hors déblais et gravats. Les délestages sont pris en compte et la définition de la Valorisation Organique (VO) intégrée à la valorisation matière est la suivante : Le tonnage allant en VO pris en compte est :

1. pour les déchets verts de déchèteries : le tonnage sortant allant vers une filière de VO,
2. pour les collectes sélectives de déchets verts : le tonnage collecté,
3. pour les collectes sélectives FFOM: le tonnage collecté moins les refus de compostage,
4. pour les collectes OMR allant en compostage : le tonnage collecté moins les refus de compostage,
5. pour les collectes OMR allant en TMB avec compostage: le tonnage collecté moins les refus de compostage, moins la part allant en valorisation matière.

Édition
Novembre 2012

OÙ TROUVER LES DONNÉES DANS SINDRA ?

Espace Grand public :

Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes/ Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.

Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte/Collecte en mélange et collecte sélective. Pour accéder à chaque opération de collecte par commune ou par maître d'ouvrage.

Rubrique : : Synthèses/Donnée régionales / Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.